

La Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) revendique une distribution constante du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) et entend être associée au réexamen de la convention y relative.

Berne, le 28 janvier 2011. La CDF prend acte de la nécessité de réexaminer de manière anticipée la convention qui régit la distribution des bénéfices de la BNS. Elle demande au DFF et à la BNS d'être associée à ces travaux et escompte que soit considérée la constance des versements, prescrite par la loi.

La CDF a discuté de la situation et des perspectives de la BNS dans le cadre d'un entretien avec le président de l'institution, Philipp Hildebrand. En l'état actuel, il convient notamment de réexaminer la convention concernant la distribution des bénéfices de la BNS.

Pour la CDF, il est de la plus haute importance de garantir l'indépendance de la BNS de sorte à lui permettre de mener sa politique monétaire indépendamment de toute exigence politique. Les décisions à ce titre de la BNS ne sont pas remises en question.

La CDF souligne le poids que représente les versements de la BNS en tant que sources de revenus dans les budgets cantonaux.

La CDF prend acte que les conditions permettant le réexamen de façon anticipée de la convention conclue entre le Département des finances (DFF) et la BNS sur la distribution des bénéfices du 14 mars 2008 sont remplies.

La CDF demande à la BNS et au DFF d'être associée à ce réexamen de la convention et souhaite que les résultats de ces travaux soient présentés assez tôt pour assurer que les cantons disposent des bases nécessaires à l'établissement des budgets et des planifications financières.

La CDF espère que ce réexamen de la convention tiendra compte du but légal de garantir à moyen terme la constance des montants versés annuellement et que les distributions seront maintenues.

Renseignements:

Christian Wanner, président de la CDF, +41 32 627 20 55
Andreas Huber-Schlatter, secrétaire CDF, +41 31 320 16 31